

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 19184

présenté par

M. Corbière

ARTICLE 63

L'alinéa 13 de cet article est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Au nom de notre opposition à la réforme des retraites dans sa globalité, nous ne pouvons pas admettre qu'un article s'applique à en huiler les sinistres rouages. Cet amendement demande la suppression de cet alinéa.